

(A)

(N° 14.)

SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 27 DÉCEMBRE 1913

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1914.

*(Voir les n^{os} 4, III, 49 et 50, session de 1913-1914, de la Chambre
des Représentants; — 11, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. LE CLEF, Président; le baron DE MÉVIUS, le vicomte
DESMAISIÈRES et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations, voté par la Chambre en séance du 24 courant, se monte à 5,624,759 francs, soit en augmentation de 81,709 francs sur les crédits de l'exercice 1913.

Cette augmentation se justifie comme suit :

- 1^o Crédit supplémentaire au chapitre II, Sénat, 10,000 francs ;
- 2^o Crédit supplémentaire au chapitre III, Chambre, 26,009 francs ;
- 3^o Crédit supplémentaire au chapitre IV, Cour des Comptes, 45,700 francs.

Dans la note préliminaire jointe au projet, l'augmentation pour la Cour des Comptes se trouve expliquée et justifiée comme suit :

ART. 4. Traitement des membres de la Cour, diminution 600 francs.

ART. 5. Traitements et indemnités du personnel des bureaux ; traitements de disponibilité, augmentation 39,300 francs.

ART. 6. Matériel et dépenses diverses, augmentation 5,000 francs.

ART. 8. Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, etc., augmentation 2,000 francs.

La Chambre a voté le Budget par 80 voix contre 16 et 1 abstention.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
LOUIS LE CLEF.